

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°31 - 14 septembre 2018

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



compte-rendu de réunion du bureau directeur

journée d'étude du 10 septembre 2018 au siège de la ligue Île-de-France (Bondy)

- Présents :** M^{mes} Monique ANSQUER & Nathalie LASSALLE (par téléphone)
MM. Jean-Michel GERMAIN, Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD
- Invités :** M^{me} Marie-José GAUDEFRY – MM. Robert DUJARDIN, Jean-Philippe MENNESSON, Christian PASTOR & Claude SÉLAQUET
- Excusés :** M^{mes} Dominique PALLUAU – M. Robert LAFOND

La séance débute à 18h30.

LE COMITÉ OLYMPIQUE COMMUNIQUE :

Le président du comité olympique et son directeur de cabinet ont fait un compte-rendu de leur rencontre avec le cabinet du Premier Ministre, chargé des sports et du Premier Ministre lui-même. Ce CR succinct a été diffusé au CA de la ligue.

Le directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre, Thomas FATOME, accompagné de Daniel ZIELINSKI, conseiller sport du Premier Ministre, ont reçu les dirigeants « olympiques ». Ils ont indiqué que le Premier Ministre avait tenu à dégager un moment dans son agenda pour participer à la discussion.

T. FATOME a commencé en rappelant les deux objectifs de l'État :

- Réussir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 dans l'ensemble de leurs composantes (organisation, performance des athlètes, accueil des délégations...)
- Faciliter le développement du sport pour le plus grand nombre, en travaillant à cet effet avec le CNOSE, les fédérations, les clubs, les collectivités...

Ces objectifs sont à atteindre en tenant compte des éléments contextuels :

- Des finances publiques contraintes avec des arbitrages à réaliser au sein de chaque ministère et entre les ministères.
- Le dispositif des contrats aidés pour lequel le gouvernement a mis en place des solutions alternatives.
- Des dispositifs mis en place dans différents ministères et auxquels le mouvement sportif est éligible, comme par exemple les crédits dédiés aux quartiers prioritaires des villes.

Il a conclu son intervention en indiquant :

- Le souhait du gouvernement d'établir un partenariat constructif et stable dans la durée avec le mouvement sportif : mise en place d'une agence de sport donnant davantage de pouvoir au mouvement sportif, une croissance de l'autonomie et de la responsabilité des fédérations...
- La détermination d'une méthode et d'un calendrier pour la mise en place de ce partenariat, avec notamment un cadre budgétaire pluriannuel.
- Les axes de travail ci-dessus doivent se dérouler dans le cadre de relations non dégradées et apaisées.

sommaire

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur (10/09/2018) p. 1
- rappel administratif : mutations p. 3
- calendrier des réunions ligues p. 4

Commissions

- développement
 - réunion hand'ensemble p. 5
- arbitrage
 - formation officiels de table (clubs nationaux) p. 5
 - appel à candidature officiels de table – secteur LNH p. 6
 - nouvelles directives et interprétations des règles du jeu p. 9
- organisation des compétitions
 - gymnases sans colle p. 14

Formation

- entraîneur régional de handball p. 11

Communication

- campagne de rentrée FFHandball p. 10

EHF Euro 2018

- billetterie p. 13

annuaire ligue 2018-2019 disponible sur le site
<http://handball-idf.com/index.php/la-ligue/textes-reglementaires>



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy

tél : 01 48 48 48 81

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : @IdFhandball

Le président Massiglia a ensuite pu faire part à ses interlocuteurs des inquiétudes du monde sportif devant les projets gouvernementaux, avant l'intervention du Premier Ministre.

CONSEIL DES TERRITOIRES

Le conseil des territoires (il regroupe les 13 présidents de ligues et 13 représentants des CD) se réunira les 14 et 15 septembre à la MDH avec comme ordre du jour :

- Habilitation IFFE et architecture des formations
- Réflexion sur le CNDS et les moyens financiers des territoires
- Les projets pour AG 2019
 - Réforme des compétitions nationales moins de 18 ans
 - Droits de formation
 - Cahier des charges D2F et NIM (JPF)
 - Représentant fédéral aux AG de la fédération
- L'arbitrage : aménagement de l'organisation fédérale, réforme de l'arbitrage, CMCD 2019.
- Remontées et échanges autour des difficultés des clubs démarrage de saison et accompagnement par les structures fédérales.
- Pacte de développement : part variable 2018 et perspectives 2019.
- L'organisation humaine et financière territoriale et les relations avec la FFHandball, le Conseil des territoires.
- L'Euro 2018 et opération « tous prêts ».
- Les Mises à Disposition de la FFHandball des personnels locaux.
- Désignation des représentants des comités et des ligues au Conseil de Surveillance de Central'hand.
- Les réunions interrégionales d'octobre et novembre 2018.

Le président de la ligue participera.

RÉUNIONS INTER-RÉGIONALES

Des réunions inter-régionales (elles regroupent les ligues en un format de 3 ou 4 avec plusieurs représentants par ligue) sont prévues à la MDH en octobre et novembre prochains, avec l'ordre du jour provisoire suivant :

- Organisation dans le temps des stratégies de déploiement de l'architecture des formations sur les territoires (information et formation)
- L'organisation administrative des territoires et les relations avec la FFHandball (avec les chefs de service FFHandball)
- Appréhender l'environnement comptable, comptabilité générale et comptabilité analytique (formation) et la politique fédérale souhaitée
- Positionnement politique sur les projets actuels sur la gouvernance du sport
- CNDS et aides des collectivités : quelle stratégie territoriale et fédérale
- Les projets en cours pour AG 2019 :
 - Les compétitions de moins de 18 ans
 - Les droits de formation
 - Les cahiers des charges D2F et N1M
 - La CMCD
- Les compétitions de détections IC, IL et IP (éclatées)
- L'Euro 2018 (compétition et animations périphériques)
- L'arbitrage (réforme de l'arbitrage, organisation fédérale, CMCD arbitrage)

- Le Pacte de développement perspective 2019
- Les échanges de bonnes pratiques (faire des propositions sur ce qui marche bien dans vos structures pour échanges avec d'autres)
- L'organisation territoriale et le Conseil des territoires
- Adaptation des règlements aux fonctionnements actuels
- Les réunions de février : étude des vœux pour l'AG fédérale.

Le président de la ligue, Monique ANSQUER et un CTS participeront.

CHARGÉS DE MISSION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

Regroupement des chargés de mission pour le développement de l'arbitrage – Raffik HEDDID concerné pour le territoire francilien sera missionné par Monique ANSQUER.

La CCA envisage de les réunir au moins deux fois par an sous forme de stage de formation.

Le premier regroupement se déroulera en amont de la réunion CCA-CTA, soit du 7 au 9 novembre à la nouvelle maison du handball à Créteil. L'ordre du jour sera envoyé ultérieurement.

OFFICIELS DE TABLE

► Officiels de table des clubs nationaux

La CCA nous précise les modalités de fonctionnement vis à vis des officiels de table de marque des territoires. L'information communiquée fait état d'une nécessité de validation de tout officiel de table de marque au démarrage de nos diverses compétitions nationales, cela, afin de permettre à tout club de niveau national de respecter le cadre réglementaire en vigueur (article 91.2.2 des RG).

Par ailleurs, les formations d'officiels de table de marque, doivent être saisies sur Gest'hand pour chaque nouveau stagiaire en formation. Pour cela, un paramétrage de temps de formation va être créé dans ces prochains jours, il portera sur 60 jours à dater de la saisie sur Gest'hand

Si l'inscription de nouveaux stagiaires en formation permet au club de respecter le cadre réglementaire, sa validation doit absolument intervenir dans les délais impartis faute de quoi une anomalie apparaîtra dans la gestion des FdMe et générera une pénalité financière au club.

En outre, concernant la fonction d'officiel de table de marque, il est rappelé qu'à l'issue des 3 ans de validité, il est nécessaire après recyclage, de saisir une ligne supplémentaire pour enclencher la nouvelle période de validité.

► Officiels de table pour la LNH

La ligue nationale de handball a demandé à la DNA (direction nationale de l'arbitrage) de rechercher des licenciés susceptibles d'occuper la fonction d'officiel de table dans les compétitions masculines professionnelles (Lidl StarLigue et ProLigue).

Afin de satisfaire à cette requête du secteur professionnel, il est demandé aux territoires de répercuter cet appel à candidature vers les clubs puis de recenser par retour les licenciés intéressés par cette fonction. En suivant, et après analyse des candidatures par la CTA, une liste des personnes retenues pouvant correspondre au profil demandé sera transmise à la DNA. Après concertation entre la DNA et la CTA une liste définitive sera validée et officialisée.

- Femme ou homme
- Dirigeant – Joueur – Arbitre – OTM

- Majeur
- Disponible du mercredi au vendredi
- Sans difficulté de déplacement sur son territoire

Qualités compétences connaissances : Maîtrise des outils FDME/ Bonne connaissance des règles de jeu et règlements en lien avec l'arbitrage / bonne présentation / indépendance sportive / fiabilité / connaissance du haut niveau

Formation : La formation spécifique des OTM neutres sera assurée dans un premier temps par la direction nationale de l'arbitrage dans des conditions qui seront définies dans les meilleurs délais.

Désignations : Les désignations seront effectuées par la DNA via le logiciel iHand arbitrage.

Indemnités : Les licenciés désignés officiellement seront indemnisés à hauteur de 40 € par match.

Faire remonter les candidatures à la ligue qui fera suivre – CTA en charge du dossier. Le CA de la ligue est informé.

LE SECTEUR FORMATION FÉDÉRALE RAPPELLE :

- Que notre responsable d'organisme de formation valide les diplômes d'accompagnateur d'animateur d'école de handball et ceux de juges arbitres superviseurs,
- Que notre responsable de CTA valide les accompagnateurs territoriaux.
- Il nous est demandé de désigner une personne en charge du contrôle qui prendra contact avec Paul CHARLEMAGNE, élu de la CCA en charge des territoires – Monique ANSQUER en charge.

TOURNOI TIBY

Suite à une rencontre entre G. Potard (président de la ligue), M. Laurent (président du CD95), F. LE ROY (CTF du CD95) et N. HACHETTE, une convention de maîtrise d'œuvre sera proposée par le comité à la ligue. Fabrice et Nicolas en charge.

MAISON DU HANDBALL

Une première version du projet de bail concernant la ligue à la MDH est enfin parvenue à la ligue. Quelques items sont à revoir ou préciser, avant présentation au prochain conseil d'administration de la ligue (29 septembre prochain). Georges POTARD en charge.

Un nouveau point est fait sur l'organisation de notre prochain déménagement.

FINANCES DE LA LIGUE

Jean-Marie LASSALLE, trésorier adjoint, est missionné pour mener une action auprès des clubs débiteurs en leur proposant un accompagnement s'il y a lieu. Les comités sont informés.

PÔLES ESPOIRS

Après l'action énergique menée auprès d'une dizaine de parents retardataires début août dernier, tous les dossiers des pôlistes ont été régularisés pour la rentrée qui s'est passée dans de bonnes conditions, aussi bien à Eaubonne qu'à Chatenay et qu'à Fontainebleau.

En revanche, un garçon du pôle d'Eaubonne a été exclu pour 3 jours pour comportement inapproprié.

DÉCÈS

Le CS Monterelais nous annonce le décès de Pierre AMIOT, survenu le jeudi 6 septembre 2018, dans sa 52^e année. Successivement joueur, entraîneur et dirigeant, il a fortement contribué au développement des clubs dans lesquels il s'est engagé (à Dammarie-les-Lys, Champagne-sur-Seine, au HBC du Loing et au CS Monterelais). Le BD de la ligue adresse à ses proches et à son club ses plus sincères condoléances.

Notre ami Sébastien Devay vient de perdre son père. Le BD de la ligue lui fait part de son soutien dans ce moment difficile.

La séance s'achève à 21h15.



Georges POTARD
Président

Rappel : tous les compte-rendus de réunion du bureau directeur ou du conseil d'administration de la ligue sont disponibles sur notre site internet :

<http://handball-idf.com/index.php/la-ligue/cr-de-reunions>

rappel administratif

Mutations

Depuis 1^{er} août 2018, les mutations seront considérées comme hors période.

Nouveauté 2018, une licence de type D est délivrée aux licenciés mutant hors période sans justificatif mais avec une lettre de non-opposition du club quitté. Cette licence ne permet pas à ces licenciés d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux moins de 18 ans).

Dans les championnats régionaux et départementaux, cette licence D à la même valeur qu'une licence B.

calendrier administratif

AGENDA DES RÉUNIONS DE LA LIGUE (BD-CD-CA-AG)

Mois	Bureau Directeur lundi 18:00-21:00	Comité Directeur lundi 19:30-22:00	Conseil administration samedi 09:30-16:30	Assemblée générale ligue
Sept. 2018	lun 03/09			
	lun 10/09			
	lun 24/09		sam 29/09	
Oct. 2018	lun 01/10			
	lun 08/10			
	lun 15/10			
Nov. 2018	lun 05/11			
		lun 12/11		
	lun 19/11			
	lun 26/11			
Déc. 2018	lun 03/12			
	lun 10/12		sam 15/12	
	lun 17/12			
Janv. 2019	lun 07/01			
	lun 14/01			
	lun 21/01			
	lun 28/01			
Fév. 2019	lun 04/02			
		lun 11/02		
	lun 18/02			
Mars 2019	lun 11/03		sam 16/03	
	lun 18/03			
	lun 25/03			
Avr. 2019	lun 01/04			
	lun 08/04			
		lun 15/04		
Mai 2019	lun 06/05			
	lun 13/05		sam 18/05	
	lun 20/05			
	lun 27/05			
Juin 2019	lun 03/06			sam 15/06
	lun 24/06			
	lun 01/07			

RÉUNION HAND'ENSEMBLE

Une réunion d'échanges autour de la pratique du hand'ensemble et de ses perspectives de développement est organisée le lundi 24 septembre au siège de la ligue à Bondy (à 19:00).

Toutes les bonnes volontés désireuses de s'y associer sont les bienvenues pour y participer (merci à elles de se signaler auprès de Marina COLMET, m.colmet@handball-idf.com).

COMMISSION
DÉVELOPPEMENT
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



arbitrage

FORMATIONS OFFICIEL DE TABLE (CLUBS NATIONAUX)

Prochaines formations :

Nous recherchons des lieux de formation sachant que le besoin est une salle (pour environ une vingtaine de personnes) avec projecteur aux dates suivantes :

- ven. 05/10/18 19h00 à 22h00 : comité des Yvelines (Bailly)
- sam. 06/10/18 09h00 à 12h30 / 13h00 : Serris
- ven. 12/10/18 19h00 à 22h00
- sam. 13/10/18 09h00 à 12h30 / 13h00
- ven. 19/10/18 19h00 à 22h00
- sam. 20/10/18 09h00 à 12h30 / 13h00
- sam. 10/11/18 09h00 à 12h30 / 13h00
- sam. 17/11/18 09h00 à 12h30 / 13h00
- sam. 24/11/18 09h00 à 12h30 / 13h00
- ven. 30/11/18 19h00 à 22h00
- sam. 01/12/18 09h00 à 12h30 / 13h00

Procédure à observer lorsque les certifications d'officiels de table arrivent à échéance (procédure CCA) :

Afin de maintenir une démarche qualité, il a été décidé à échéance des certifications, que chaque titulaire, lancera le processus de renouvellement en faisant la demande auprès de sa ligue. Pour cela, il faudra justifier d'apparaître 15 fois sur les 3 dernières saisons (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ou 2017-2018) comme officiel de table (secrétaire ou chronométrateur) sur une FdMe, par un mail en mentionnant le niveau de la rencontre, la rencontre et la date de celle-ci. La ligue devra valider les informations, puis, en concertation avec le formateur CCA du territoire, transmettra la demande de renouvellement pour validation au secrétariat CCA.

Au cas où la personne ne pourrait justifier le nombre de match, il lui sera demandé de repasser la formation initiale.

COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



APPEL A CANDIDATURES OFFICIELS DE TABLES DE MARQUE EN LNH

À la demande de la ligue nationale de handball et à la requête des clubs professionnels, la DNA recherche des licenciés susceptibles d'occuper la fonction d'officiel de table dans les compétitions masculines professionnelles (LSL et PL).

Pour convenir au profil de la fonction, il convient que les candidats répondent aux critères ci-après :

Formation :

La formation spécifique des OTM neutres sera assurée dans un premier temps par la Direction Nationale de l'Arbitrage dans des conditions qui seront définies dans les meilleurs délais.

- Femme ou Homme
- Dirigeant – Joueur – Arbitre – OTM
- Majeur
- Disponible du mercredi au vendredi
- Sans difficulté de déplacement sur son territoire

Qualités requises ou à acquérir :

- Maîtrise des outils FDME
- Bonne connaissance des règles de jeu et règlements en lien avec l'arbitrage
- Bonne présentation
- Indépendance sportive
- Fiabilité
- Connaissance du haut niveau

Désignations :

Les désignations seront effectuées par la DNA via le logiciel iHand arbitrage.

Indemnités :

Les licenciés désignés officiellement seront indemnisés à hauteur de 40 € par match

Échéancier prévisionnel :

- 1) Courrier explicatif transmis par la DNA vers les territoires le 27/08/2018
- 2) Appel à candidature transmis par le territoire vers les clubs début septembre
- 3) Proposition de candidature du territoire vers la DNA au plus tard le 30/09/2018
- 4) Décision communiquée à l'intéressé (copie au territoire) à partir du 20/09/2018
- 5) Déploiement des formations début octobre 2018
- 6) Première désignation dès finalisation de la formation



OFFICIEL DE TABLE DE MARQUE NEUTRE SECTEUR LNH

CANDIDATURE (Renseignements administratifs)

Date de la présentation de la candidature :

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville :

Age : No Tel :

Adresse mail :

Club(s) :

Coordonnées bancaires :

LANGUES ETRANGERES

Langue(s)

Parlé :

Ecrit :

Parlé :

Ecrit :

1) EXPERIENCES SPORTIVES

Joueur : Niveau maxi d'évolution :

Entraîneur : Niveau maxi obtenu :

Juge Arbitre : Grade : j'exerce cette fonction depuis le :

Autres (formateur, accompagnateur, etc. ...) :

2) PROFESSION ET DISPONIBILITE

Profession :

Niveau de disponibilité :

3) EN QUELQUES MOTS, QUELLES SONT POUR VOUS LES QUALITES OU L'EXPERIENCE QUE VOUS DEVELOPPEZ QUI POURRAIENT ETRE UN ATOUT DANS LA FONCTION D'OFFICIEL DE TABLE DE MARQUE DANS LES RENCONTRES DE HANDBALL DE HAUT NIVEAU ?

4) CONNAISSEZ-VOUS LA MISSION D'UN JUGE DELEGUE TECHNIQUE DANS UNE RENCONTRE PROFESSIONNELLE DE HANDBALL ? SI REPOSE OUI, VEUILLEZ PRECISER SOMMAIREMENT CELLE-CI.

Fait à :
Le :

Signature du Candidat

Avis du Pdt de Ligue
Le/..../....

Signature électronique

Avis du Pdt de CTA
Le/..../....

Signature électronique

NOUVELLES DIRECTIVES ET INTERPRÉTATIONS DES RÈGLES DU JEU

Suite à la transposition décidée en bureau directeur fédéral le 12 juillet 2018, les clarifications suivantes s'appliquent à compter de leur publication au HandInfos du 19 juillet 2018.

Règle des 30 dernières secondes

Les règles 8:10c et 8:10d ont été modifiées en 2016 dans le but d'empêcher certains comportements antisportifs dans les derniers moments des matchs qui donnaient à l'équipe du joueur fautif l'opportunité de gagner le match. En même temps, ces règles augmentent les chances de l'équipe perdante de marquer un ou plusieurs buts, tout en gardant l'attention des spectateurs jusqu'à la dernière seconde de la rencontre.

Selon la Règle 8:10c, l'équipe, dont un joueur ou un officiel d'équipe a empêché ou retardé l'exécution d'un jet dans les 30 dernières secondes, doit être sanctionnée d'un jet de 7 mètres. Cette règle 8:10c ne s'appliquait que lorsque le ballon n'était pas en jeu et qu'un défenseur empêchait ou retardait l'exécution d'un jet. Cette règle a cependant conduit à des interprétations erronées par les arbitres, les joueurs et d'autres parties prenantes du handball. Il était question d'identifier certains comportements particulièrement antisportifs qui ne pouvaient pas être correctement sanctionnés avec la rédaction actuelle de cette règle. En l'état, cela permettait à l'équipe du contrevenant de gagner le match et donner une mauvaise image de notre sport.

De même, selon la Règle 8:10d, un jet de 7 mètres doit être accordé contre l'équipe dont un joueur ou un officiel a été disqualifié pour une action avec le ballon en jeu dans les 30 dernières secondes.

L'IHF, à travers son groupe de travail sur les nouvelles règles, composé de représentant de la Commission des règles et des arbitres de jeu et de la Commission des entraîneurs et des méthodes, a décidé d'apporter une légère modification à cette règle.

=> Deux mises à jour de la directive existante pour non-respect de la distance (Règle 8:10c) lors de l'exécution d'un jet :

1) non-respect de la distance lors de l'exécution d'un jet (Règle 8:10c)

Ne pas respecter la distance engendre une disqualification et un jet de 7 mètres, si un jet ne peut pas être exécuté pendant les 30 dernières secondes du jeu.

Cette règle s'applique si l'infraction est commise au cours des 30 dernières secondes du match ou en même temps que le signal de fin (voir règle 2:4, 1^{er} paragraphe).

Dans ce cas, les arbitres prendront une décision en se fondant sur leur observation des faits (Règle 17:11).

Si le jet, par exemple, est exécuté mais contré par un joueur qui se tient trop près et que son action anéantit activement le résultat du jet ou perturbe le lanceur pendant l'exécution, la règle 8:10c doit également être appliquée.

Si un joueur se tient à moins de trois mètres du lanceur mais n'interfère pas activement avec l'exécution, il n'y aura pas de sanction. Si le joueur qui se tient trop près utilise cette position pour contrer le tir ou intercepter la passe du lanceur, la règle 8:10c s'applique également.

Si le jeu est interrompu au cours des 30 dernières secondes en raison d'une intervention qui n'est pas directement liée à la préparation ou à l'exécution d'un jet (par exemple : un changement irrégulier, un comportement antisportif dans la zone de changement), la règle 8:10c s'applique.

2) assistance aux joueurs blessés (règle 4:11)

Dans le cas où plusieurs joueurs d'une même équipe ont été blessés, par exemple, suite à une collision, les arbitres ou le délé-

gué peuvent autoriser des personnes éligibles supplémentaires à entrer sur l'aire de jeu pour assister ces joueurs. Cette mesure est réalisable avec un maximum de deux personnes par joueur blessé, par ailleurs, les arbitres et les délégués doivent surveiller le personnel médical qui entre sur l'aire de jeu.

COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



Cinq nouvelles directives générales

1) Nombre de passes à comptabiliser suite au geste 17 (règle 7:11 Interprétation 4 Annexe 3, exemples 13-14)

Une passe est comptée si un tir au but est contré et que le ballon revient au lanceur ou à un coéquipier.

2) Disqualification du gardien de but selon la règle 8:5 Commentaire

Ceci s'applique lorsque le gardien de but sort de sa surface de but ou se trouve sur l'aire de jeu et provoque une collision frontale avec un adversaire.

Désormais, cela ne s'applique pas lorsque le gardien de but court dans la même direction qu'un adversaire, par exemple, après être rentré à nouveau sur l'aire de jeu depuis la zone de changement.

3) Décision de jet de 7 mètres avec le but vide (14:1 et Interprétation 6c)

La définition d'une occasion manifeste de but dans des situations qui sont décrites dans l'interprétation 6c lorsqu'il y a une opportunité claire et sans qu'aucun adversaire ne puisse l'empêcher de tirer dans le but vide exige que le joueur ait la possession du ballon et tente clairement de tirer directement dans le but vide.

Cette définition d'une occasion manifeste de marquer un but s'applique quel que soit le type de violation, que le ballon soit en jeu ou hors-jeu. Tout jet doit être exécuté à partir d'une position correcte du lanceur et de ses coéquipiers.

4) Utilisation de la vidéo

Quand une décision de but/non-but est nécessaire après l'utilisation de la technologie vidéo, il y aura un délai prolongé pour refuser un but, ce qui selon la Règle 9:2 actuelle, est seulement possible jusqu'à ce que l'engagement ait été sifflé. Désormais, avec l'exploitation de la vidéo cette limitation s'étend jusqu'au prochain changement de possession du ballon.

5) Joueur entrant avec une mauvaise couleur ou un mauvais numéro sur l'aire de jeu (règles 4:7 et 4:8)

Une infraction concernant les règles 4:7 et 4:8 ne conduira pas à un changement de possession du ballon. Une interruption du jeu est nécessaire pour ordonner au joueur de corriger l'erreur, le jeu reprendra avec un jet pour l'équipe qui était en possession du ballon.

Comme chaque année, la fédération a développé une campagne de communication pour la rentrée. Cette information vous est parvenue par mail le 4 septembre dernier dans la newsletter club ("*Campagne de rentrée*"). Et nous vous invitons donc à télécharger et utiliser ces outils pour votre communication.

Par ailleurs, vous retrouverez sur cette newsletter d'autres informations telles que la prochaine ouverture de dotation Kit Kinder+Sport, le téléchargement du livret pédagogique 9-11 ans à destination du monde scolaire, un rappel de l'appel à projets génération handballissime, une fiche pratique contre le bizutage, etc.



LE HANDBALL À PORTÉE DE MAIN!

**DÈS 3 ANS
POUR TOUS
LOISIR
COMPÉTITION
BÉNÉVOLAT**



FFHANDBALL



FORMATION D'ENTRAINEUR RÉGIONAL DE HANDBALL

Service de formation	Encadrer la compétition
Code	EC3
Intitulé	Entraîneur régional de handball
Objectif(s) / développement HB	Améliorer la détection, la formation et l'entraînement des joueurs(euses)
Public visé	Animateurs de handball qui souhaite entrer dans la démarche de perfectionnement sportif
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Être licencié à la FFHandball • Être âgé au minimum de 18 ans • Être titulaire du diplôme fédéral « Animateur de handball » • Être en charge de l'animation d'une équipe depuis au moins 3 ans
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter une évaluation diagnostique de son équipe (Cobs) • Présenter une problématique et les comportements attendus (Catt) • Produire des situations d'entraînement (Cobt) • Accueillir les pratiquants en toute sécurité • Créer les conditions de fidélisation des pratiquants • Proposer des situations PAP (plaisir, apprentissage, physique) • Évaluer sa séance <ul style="list-style-type: none"> • Présenter sa structure: valeurs, histoire, contexte... • Produire une évaluation diagnostique de son équipe • Produire les objectifs de travail • Produire les contenus d'entraînement • Produire une planification <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la vidéo • Utiliser les nouvelles technologies <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les caractéristiques des publics • Gérer les relations entraîneur-entraîné(e)s • Connaître la dialectique att-def • Connaître les modes et formes de jeu • Manager en compétition • Connaître le jeu aux postes • S'inscrire dans le projet du club • S'inscrire dans le réseau PES • S'inscrire dans le cadre réglementaire de son environnement • Connaître l'arbitrage • Préparer physiquement les joueurs • Connaître la logique interne de l'activité
Contenus de la formation	
Moyens & méthodes pédagogiques	Tutorat, travaux dirigés, présentiel, apports théoriques et méthodologiques, mise en situation pédagogique, utilisation des outils vidéo & informatique
Évaluation / certification	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement avant entrée en formation • Épreuve d'explicitation de la démarche d'entraînement dans le cadre du perfectionnement sportif • Projet d'équipe à produire

Responsables	Monique ANSQUER (Vice-Présidente chargée de la formation) & Daniel DEHERME (CTS)
Coordonateur	Daniel DEHERME
Formateurs	Bruno MOULIN Samy EL JAMMAL Cyril HAYRAPIAN Stéphane IMBRATTA Safwann KHOUDAR
Organisme de formation	ITFE ligue Île-de-France de handball
Volume horaire	120 heures
Dates & lieux	3 sites à confirmer de formation : Sud-Ouest : Massy / Issy-les-Moulineaux / Paris Nord : St-Gratien / Tremblay-en-France / Franconville Sud-Est : Ivry / Créteil / Noisy-le-Grand ▶ positionnement : novembre 2018 ▶ module 1 / la séance: 7-9 décembre 2018 ▶ module 2 / le jeu : 22-24 février 2019 ▶ module 3 / le projet: 19-21 avril 2019 ▶ évaluation certificative : 15 juin 2019
Effectif(s)	3 x 16 apprenants
Frais pédagogiques	360 € pour valider l'inscription, chèque à envoyer à la ligue Île-de-France de handball (34 rue Henri-Varagnat – 93140 Bondy)
Inscription	Date limite : 12 octobre 2018 Google form : https://goo.gl/forms/4hzT8ySoY8m6dGoV2
Renseignements	Pédagogique : Daniel DEHERME Administratif : Claudia CORDANI : c.cordani@handball-idf.com

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

34 rue Henri-Varagnat - 93140 Bondy
T. +33 (0)1 48 48 81 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com
n° SIRET : 785-461-948-00057 - n° APE : 9312Z



EHF EURO 2018

5 MAI 2018 : OUVERTURE DE LA BILLETTERIE À L'UNITÉ

BREST - MONTBÉLIARD

Tour préliminaire

• À partir de **5€**

PARIS

Phase finale

• Finale à partir de **25€**

NANCY

Tour préliminaire et tour principal

- Match d'ouverture avec les Bleus à partir de **15€**
- Présence de l'équipe de France au tour préliminaire

NANTES

Tour préliminaire et tour principal

- À partir de **5€**
- Présence de l'équipe de France au tour principal [en cas de qualification]



Parcours de l'équipe de France, championne du monde en titre et vice-championne olympique
[*Nantes, Paris : en cas de qualification]

– ACHETEZ VOS PACKS SUR –
ehf-euro.com

Billetterie grand public
billetterie@EHFEURO2018.fr

Billetterie groupes
billetterie.groupes@EHFEURO2018.fr

0 892 72 82 00
du lundi au samedi de 10h à 19h : 0,50€ TTC / min

#Handballissime



EHF EURO 2018

CALENDRIER DES MATCHS

16 ÉQUIPES DIVISÉES EN 4 GROUPES

29 NOV > 16 DEC 2018

BREST • MONTBÉLIARD • NANCY • NANTES • PARIS

TOUR PRÉLIMINAIRE - 4 GROUPES		Les trois premières équipes de chaque groupe sont qualifiées pour le tour principal						
		Jeudi 29 NOV	Vendredi 30 NOV	Samedi 01 DEC	Dimanche 02 DEC	Lundi 03 DEC	Mardi 04 DEC	Mercredi 05 DEC
GRUPE A		NANTES PARC DES EXPOSITIONS - HALL XXL						
DANEMARK	SERBIE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
SUEDE	POLOGNE	21:00	21:00	18:00	18:00	21:00	21:00	21:00
GRUPE B		NANCY PALAIS DES SPORTS JEAN WEILLE						
FRANCE	MONTÉNÉGR0	21:00	21:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
RUSSE	SLOVÉNIE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
GRUPE C		MONTBÉLIARD L'AXONE						
HONGRIE	ESPAGNE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
PAYS-BAS	CROATIE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
GRUPE D		BREST BREST ARENA						
NORVÈGE	ROUMANIE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00
ALLEMAGNE	RÉP. TCHÈQUE	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00	18:00

TOUR PRINCIPAL - 2 GROUPES		Les deux premières équipes de chaque groupe sont qualifiées pour les demi-finales. La troisième équipe de chaque groupe joue un match pour la 5 ^{ème} place.						
		Jeudi 06 DEC	Vendredi 07 DEC	Samedi 08 DEC	Dimanche 09 DEC	Lundi 10 DEC	Mardi 11 DEC	Mercredi 12 DEC
GRUPE I		NANTES PARC DES EXPOSITIONS - HALL XXL						
3A / 2B	2A / 2B	18:00	15:00	18:00	15:45	18:00	15:45	18:00
2A / 3B	1A / 1B	21:00	18:00	21:00	18:00	21:00	18:00	21:00
GRUPE II		NANCY PALAIS DES SPORTS JEAN WEILLE						
3C / 2D	2C / 2D	18:00	18:00	18:00	15:45	18:00	15:45	18:00
2C / 3D	1C / 1D	21:00	18:00	21:00	18:00	21:00	18:00	21:00

FINALES		Vendredi 14 DEC	Dimanche 16 DEC
PARIS ACCORHOTELS ARENA		14:00	15:00
PLACES 5-6	PLACES 3-4	3 I / 3 II	PDF1 / PDF2*
DEMI FINALE	FINALE	11 / 2 II	18:00
		21:00	VDF1 / VDF2*
		11 / 2 I	21:00

* PDF : perdant Demi-Finale
VDF : Vainqueur Demi-Finale

#Handballissime

ehf-euro.com

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnase Sonia-Delaunay
- Cesson => gymnase Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbauron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC (à compter du 1^{er} octobre 2019)
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville



- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)
- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



• USAGE DE LA RÉSINE (article 88.2 des règlements généraux de la FFHandball)

88.2 Usage des colles et résines

88.2.1 Principe général

Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent.

Précisément, la FFHB, les ligues régionales et les comités départementaux veillent au respect de ces décisions dans les conditions définies aux 2) et 3) ci-après.

88.2.3 Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, les juges-arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Si le club recevant n'a pas informé de club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), le club visiteur doit le faire signaler par les juges-arbitres sur la feuille de match, et l'équipe du club recevant sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.